

Les Nouvelles

du bassin de la Loire



Ph. Auclerc

La Loire en aval du Pont de pierre à Tours. En raison des faibles débits, les bancs de sable ont verdi et la chute entre l'amont et l'aval du pont est d'environ 1 mètre.

Débits de la Loire et de l'Allier : levée du niveau d'alerte

Si sur le front de la sécheresse la situation, selon Météo-France, ne s'est guère améliorée sur la plupart des régions du bassin de la Loire, celle-ci est désormais moins tendue en ce qui concerne les possibilités de soutien d'étiage.

Dans un communiqué adressé aux rédactions, le jeudi 22 août dernier, la DREAL Centre-Val de Loire, DREAL de bassin, fait état de modifications des consignes de gestion de l'étiage de la Loire en Loire moyenne par suite d'une amélioration sensible des conditions d'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest. Après un bref rappel du déficit de pluviométrie enregistré depuis septembre 2018 sur l'amont du bassin de la Loire et de l'Allier, il est indiqué que, cumulé aux épisodes successifs de temps secs et de fortes chaleurs, celui-ci a conduit durant le mois de juillet à une forte baisse des débits naturels de la Loire et de l'Allier. Une situa-

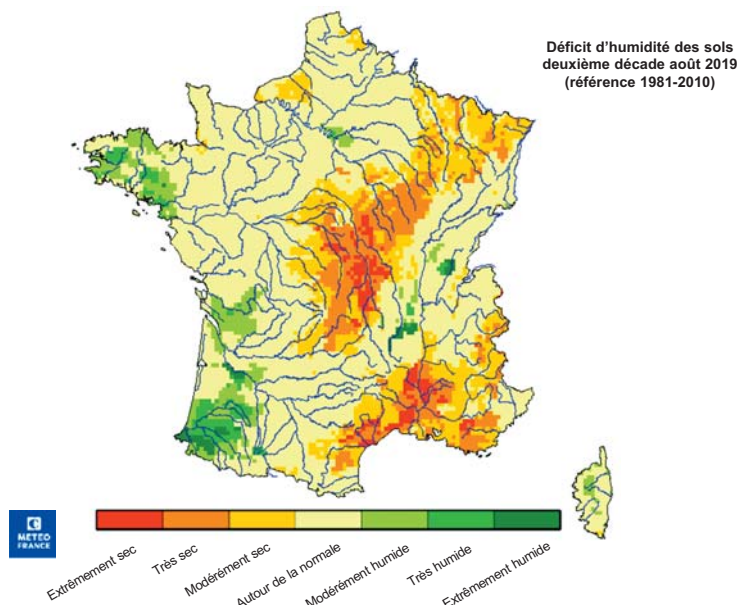
tion qui a conduit le Comité de gestion de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES) à baisser successivement l'objectif de soutien du débit de la Loire à Gien à 48 m³/s le 19 juillet, puis à 45 m³/s le 26 juillet. Deux décisions qui ont amené le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur de bassin, à adopter le 19 juillet un arrêté définissant des mesures coordonnées de restriction des usages de l'eau sur les axes Loire et Allier et leurs nappes d'accompagnement, mesures de niveau "alerte". Les affluents et sous-affluents, de l'amont du bassin jusqu'au département du Loiret inclus, ainsi que leurs

nappes d'accompagnement, étaient également concernés par ces mesures. La première quinzaine du mois d'août a été très excédentaire en eau sur l'amont du bassin de la Loire. Trois passages pluvio-orageux ont touché l'axe Loire à l'amont du Bec d'Allier entre le 6 et le 12 août*. Ces précipitations, d'intensité localement exceptionnelle, ont entraîné une hausse des débits dans les cours d'eau et le remplissage de la retenue de Villerest qui a enregistré un gain de plus de 26 millions de mètres cubes. Le niveau actuel des retenues de Naussac et Villerest**, au vu de la situation hydrologique et des résultats de modélisation, permet

d'envisager de soutenir le débit de la Loire à Gien jusqu'à la fin de l'étiage au-delà des 45 m³/s fixés le 26 juillet dernier. Le CGRNVES a donc décidé, le 21 août, de ramener à 55 m³/s l'objectif de soutien d'étiage de la Loire à Gien à compter du 22 août. Suite à cette décision, le préfet coordonnateur de bassin a abrogé l'arrêté du 19 juillet dernier qui mettait en œuvre le niveau d'alerte*** impliquant l'adoption de mesures de restriction d'usage de l'eau. Le

releve des arrêtés des préfets de départements. Les conditions hydrologiques locales peuvent en effet conduire les préfets à maintenir ou adopter des mesures de restriction, ce qui est le cas. En effet, si le remplissage du barrage de Villerest améliore la situation sur la majorité de l'axe Loire, de nombreux sous-bassins ont été beaucoup plus faiblement concernés par les phénomènes pluvieux récents. Dans son bulletin publié le 22 août au matin, Météo-France indiquait à

restrictions d'usages de l'eau dont trois en "crise intégrale", deux d'entre eux étant sur le bassin de la Loire : la Creuse et la Haute-Vienne. La carte publiée par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur le site internet "propluvia" (propluvia.developpement-durable.gouv.fr) montre à quel point le bassin ligérien est en souffrance. Rappelons dans le même temps que des informations sur la situation hydrologique du bassin Loire-Bretagne sont disponibles sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire (www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-de-situation-hydrologique-du-bassin-r965.html), et que des informations spécifiques aux restrictions d'usages sont disponibles auprès des préfets de chaque département. □



niveau de vigilance est cependant maintenu sur les axes Loire et Allier, leurs affluents et sous-affluents en amont du département du Loiret, et leurs nappes d'accompagnement. La levée effective des restrictions

ce sujet que, malgré les pluies, de nombreuses régions restaient en déficit hydrique marqué ce qui ne s'est pas arrangé depuis (voir carte). Au 31 août, 87 départements sont toujours concernés par des arrêtés de

* Le réseau CRISTAL a ainsi enregistré en termes de précipitations au cours de cette semaine : pour le Vivarais de 14 à 69 mm ; le plateau du Velay de 0 à 52 mm ; les Monts d'Auvergne de 9 à 43 mm ; le Morvan Charolais de 14 à 34 mm ; la haute vallée du Cher de 10 à 16 mm ; la Margeride - Cézallier de 4 à 59 mm ; les Monts du Lyonnais et Pilat de 61 à 86 mm ; le Forez-Livradois et les Monts de la Madeleine de 21 à 65 mm, le Bourbonnais de 2 à 12 mm ; la Champagne berrichonne de 21 à 41 mm.

** Au 28 août, le volume de la retenue de Naussac était de 128,6 millions de m³, celui de Villerest de 116,8 millions de m³.

*** Les mesures de limitation des prélèvements sont progressives en fonction des seuils définis : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise, et adaptées aux différents usagers.

En bref

Plus rien ne bloque la construction du futur CHU sur l'île de Nantes. La Commission d'enquête publique a donné un avis favorable sans faire jour aux arguments des opposants, notamment vis-à-vis du risque de crues. Les rez-de-chaussée et les entrées du sous-sol seront réalisés suivant le dossier à une cote supérieure de 45 cm aux plus hautes eaux d'une crue millénaire. Rien ne s'oppose désormais au lancement des premiers appels d'offres, les premiers travaux pourraient débuter à l'automne 2020.

L'Établissement public Loire, dans le cadre du portage des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Cher amont et aval va engager la réalisation d'une étude "3P" (Prévision, Prévention, Protection). Confié à BRL Ingénierie, celle-ci va porter dans un premier temps sur la réalisation d'un état des lieux et diagnostic.

Aux limites de la ressource en eau

Les stations de pompage pour l'alimentation en eau potable sont nombreuses en Loire mais aussi tout au long des nombreux cours d'eau du bassin, à l'exemple de l'Allier ou du Cher. Le bas niveau des eaux a conduit parfois à avoir recours à la mise en œuvre de solutions de secours, comme cela a été le cas à Vouvray et Cinq-Mars-la-Pile en Indre-et-Loire où les puits non sécurisés en profondeur n'étaient plus en mesure d'assurer une production suffisante. Si dans ce cas précis appel a été fait à Tours Métropole qui a pu, moyennant quelques petits travaux, interconnecter son réseau avec celui de ces deux communes, dans d'autres cas appel a été fait auprès de la population pour économiser l'eau. Il y a eu parfois beaucoup plus de peur que de mal, comme à Vichy où l'on a craint de manquer d'eau suite à un incident survenu au barrage de Naussac (Lozère), ce qui n'a pas été le cas, mais ces quelques exemples montrent combien est forte notre sensibilité face à des difficultés d'approvisionnement, des restrictions et à un possible

manque d'eau. L'incident technique ayant affecté le fonctionnement de l'ouvrage de Naussac la nuit du 4 au 5 août (absence de lâchers d'eau à partir de 23 h, constat de l'arrêt des groupes de pompage/turbinage) n'a duré au total qu'une dizaine d'heures. La solution de repli prévue (gestion manuelle) a été mise en œuvre par l'exploitant qui a basculé et activé l'ouverture de la vanne à jet creux, dans le respect du règlement d'eau (augmentation du débit sortant de 1 m³/s par demi-heure), jusqu'à atteindre la consigne de 10,5 m³/s aux environs de 13 h. L'incident n'ayant pas de lien avec une panne des groupes de pompage/turbinage, le retour à ce mode de gestion classique est intervenu à 17 h. Les débits objectifs moyens journaliers ont été respectés sur l'Allier supérieur, sauf à Vic-le-Comte où il a été inférieur à l'objectif de soutien d'étiage mais où il a cependant respecté les décisions du Comité de gestion des Réservoirs de Naussac et de Villerest et des Étiages sévères, tel que fixé le 28 juillet dernier. □

Les mesures d'économie d'eau mises en place par VNF (Voies navigables de France) dès la fin juin sur les canaux du Centre de la France, en particulier celle visant l'obligation de franchir les écluses à plusieurs bateaux (700 m³ sont utilisés à chaque fois), bien que salutaires, n'auront pas permis de tenir l'intégralité de la saison. La navigation a ainsi été interrompue, faute de pouvoir alimenter les canaux en eau sur le canal du Centre et le canal de Briare. Une décision lourde car très pénalisante en plein cœur de la saison vis-à-vis du tourisme fluvial, mais inévitable les réservoirs d'alimentation, à l'exemple de celui du Bourdon près de Saint-Fargeau dans l'Yonne étant

quasiment à sec. La saison d'hiver, compte tenu de la faiblesse des précipitations, n'avait pas permis une recharge à 100 % mais seulement au tiers des capacités. VNF rappelle en parallèle que, fort de cela, l'usine élévatoire de Briare qui permet de pomper l'eau en Loire a été mise en service cette année dès le mois d'avril, alors qu'habituellement ce n'est le cas qu'en juillet et en août. Les entreprises de location de bateaux, prévenues en temps utiles, ont pu cependant prendre leurs dispositions en déplaçant leurs bateaux sur d'autres bases, notamment sur le Latéral à la Loire qui n'a pas souffert, heureusement, des mêmes maux. □

On peut mieux faire, sans doute !

Selon les chiffres communiqués par la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine, suite à la publication d'un rapport sur la protection des points d'eau sur le site du Conseil général de l'Environnement, quelque 3 200 km de cours d'eau intermittents (ruisseaux, fossés) ont été écartés des zones où l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite. Le préfet, qui avait le choix de retenir ou de gommer ces points d'eau, a retenu une logique de simplicité ces derniers n'étant pas, selon ce qui en est dit, faciles à cerner. Inquiète des conséquences, l'association tourangelle a déposé un recours en contentieux devant le tribunal administratif, tout comme la Fédération de pêche. Soulignons à ce sujet que la nouvelle carte de l'eau a

suscité des protestations dans 45 départements où les associations de la nature ont formulé 38 recours gracieux, les organisations agricoles 14, les fédérations de pêche 6, et que de plus 39 recours contentieux ont été déposés devant les tribunaux administratifs de 28 départements. On notera enfin qu'au moins 44 départements ont une situation équivalente à celle qui existait précédemment, enfin qu'il est délivré dans le rapport mis en ligne le 1^{er} juillet sur le site du Conseil général de l'Environnement une mention à la Bretagne pour le relevé très complet de son réseau hydrographique. En savoir plus sur le rapport "Protection des points d'eau, évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017" : cgedd.developpement-durable.gouv.fr (rubrique rapport). □

Le nautisme fluvial parent pauvre

Les randonneurs nautiques tout comme les pêcheurs et autres usagers du fleuve n'ont pas toujours été à la noce pour naviguer ces derniers mois. Il semble toutefois que l'on se soit, dans la majorité des cas, adapté pour faire face aux difficultés que le manque d'eau à certains endroits a fait naître. Plus difficile a été de trouver des cales en bon état, propres, entretenues et appropriées à la mise à l'eau des bateaux. Nombre d'entre elles se sont trouvées comme suspendues et laissent une marche bien trop

haute par rapport à l'eau pour en faciliter l'approche, interdisant fort de cela quasiment toute mise à l'eau, ou alors dans des conditions délicates à risque pour le matériel. Souhaitons qu'à l'image de certaines communes, comme celle de Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret, qu'il soit entrepris, après inventaire et expertise, des travaux de réhabilitation et de valorisation de ce patrimoine historique qui ne demande qu'à servir à nouveau, à la faveur du retour en grâce de la Loire et des activités nautiques. □

Éolien en mer, les projets reprennent des couleurs

Le projet de parc éolien marin de Saint-Nazaire a reçu le feu vert du Conseil d'État. 80 machines, sauf vent contraire, seront installées à 12 km de la côte, face au Pouliguen, à des profondeurs variant entre 11

et 25 m. Le parc occupera, avec une éolienne au kilomètre, quelque 78 km² et aura une puissance de 480 MW, soit l'équivalent de 20 % de la consommation annuelle de la Loire-Atlantique. □

Différentes voix se sont fait entendre durant l'été pour dénoncer tout à la fois le caractère peu dissuasif et le peu d'efficacité des contrôles des arrêtés sécheresse, notamment à l'occasion du déplacement d'Emmanuelle Wargon à Mareau-aux-Prés (Loiret) où la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et Solidaire a marqué solennellement la naissance, en janvier 2020, de l'Office français de la Biodiversité. Ce dernier, né de la fusion de l'Agence française de la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vise justement, selon les propos d'Emmanuel Wargon, à "renforcer le pouvoir des inspecteurs de l'environnement afin qu'ils puissent constater plus efficacement les infractions environnementales et qu'elles soient ainsi mieux sanctionnées". Annonce a été faite dans le même temps par la secrétaire d'État de la volonté de voir baisser de 10 % les prélèvements au cours des trois prochaines années. Il n'a pas été question toutefois de renforcer les moyens à disposition, ni évoqué de quelle manière on allait s'y prendre.

Une exposition de douze photos représentant les acteurs, usages et paysages liés à l'activité agricole autour de l'Oudon circulera pendant un an dans plusieurs communes du bassin de l'Oudon. L'enjeu de cette expo, baptisée "Ici coule l'Oudon", est de faire connaître et valoriser les actions mises en place sur le territoire en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour lutter contre la pollution diffuse afin de préserver l'eau du bassin et son environnement. Parmi les communes mises à l'honneur sur ces panneaux : Ombrée-d'Anjou, le Lion-d'Angers ou encore Combrée. Ce tour du bassin de l'Oudon, qui s'étend du sud de la Mayenne au Segréen, a débuté à Segré-en-Anjou-Bleu, cet été.

Il n'y a pas que la température de l'air à avoir dépassé les records historiques, celle de l'eau de la Loire a aussi connu une belle envolée une partie de l'été atteignant même les 30 °C en juillet. Une soupe qui n'a pas fait le bonheur des poissons, contrairement à celui des algues. Cette élévation de la température des eaux n'est pas nouvelle puisqu'en 20 ans il est constaté qu'elle a augmenté de l'ordre de 1,5 °C. Un phénomène qui influe sur les migrations des poissons et modifie la répartition des espèces.

Les festivités nautiques de la rentrée donnent lieu, dans le cadre de la communication chargée d'en faire la promotion, à une avalanche de chiffres. Pour les Rendez-vous de l'Erdre en Pays nantais, annonce a ainsi été faite de la présence de quelque 220 bateaux et 700 plaisanciers; celle du Festival d'Orléans n'est pas en retrait ni moins alléchante puisqu'il y est aussi question de 220 bateaux et 700 marinières... Une similitude qui s'arrête là, les deux festivals ayant chacun leurs propres dynamiques et programmation, qui fait que l'on peut participer aux deux tout en y prenant un égal plaisir.

La joute nautique reprend des couleurs. Après avoir réapparu à Saint-Satur - Saint-Thibault (Cher) en 2017, des contacts sont pris à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) avec la ville par André Weigel, l'ancien président du club local, en vue de relancer ce sport qui a fait les beaux jours du canal à Saint-Loup.

Le collectif des pêcheurs de la région Centre-Val de Loire a de nouveau manifesté mi-août pour dénoncer la fermeture par des barrières des accès aux rives du Cher. Et d'indiquer qu'ils souhaitent un partage du chemin avec les vélos et les promeneurs en faisant valoir que la pêche moderne nécessite d'avoir recours à l'utilisation d'un matériel important, lourd et coûteux, d'où le besoin pour certaines techniques de disposer de véhicules.

La fête des duits à Orléans a donné lieu à quelques états d'âme à son organisateur au motif que l'administration des finances publiques lui réclame de régler un droit d'occupation de l'espace public fluvial. Un droit tout à fait conforme à la loi mais plus guère appliqué depuis de nombreuses années. Un droit qui n'est peut-être pas inutile de rappeler, sachant dans le même temps qu'il est nécessaire de demander une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) aux services gestionnaires, DDT ou VNF selon que la Loire est navigable ou non.

La salle du musée de la Marine de Loire à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) dédiée à l'histoire des ponts suspendus vient d'être réaménagée après quelques semaines de travaux. Elle présente un intérêt particulier du fait de la présence de l'entreprise Baudin dans la commune, mondialement connue, qui fête ses 100 ans d'existence cette année.

Les "Duck Race", entendez par là les tombolas organisées de courses de petits canards de couleur jaune en caoutchouc, ont le vent en poupe. Non contents de faire le "buzz" lors de festivités nautiques, elles servent aussi souvent de support pour collecter des fonds pour des actions à caractère social et humanitaire, comme celle réalisée sur le Cher en Indre-et-Loire au profit de la Maison des parents de Clocheville de Tours et en soutien au projet d'école pour enfants autistes à Mosnes. Quelque 20 000 spécimens ont été mis à l'eau depuis 7 tobogans que les organisateurs avaient disposés sous les fenêtres du château de Chenonceau. Tous ont été récupérés, enfin presque puisque quelques-uns ont réussi à passer à travers les mailles du filet et à s'échapper.

Beaucoup moins drôle et moins valorisante pour l'image du château, la pollution de l'eau engendrée par la fréquentation du château, telle que dénoncée par la fédération de pêche départementale d'Indre-et-Loire qui a déposé une plainte en 2018 auprès de l'Agence française de la biodiversité. Plusieurs installations d'assainis-

sement non conformes ne rempliraient pas correctement leur rôle, d'où des rejets importants de matières polluantes. Un prélèvement effectué en 2018 par un agent assermenté aurait ainsi révélé des rejets dix fois supérieurs à la norme de 2009 pour les matières organiques (DB05) et quatre fois supérieurs pour les matières en suspension.

Il semble que le problème, comme nous l'a souligné un pêcheur, ne date pas d'aujourd'hui mais que, jusqu'à présent il y ait eu une certaine "omerta" pour ne pas le dénoncer ouvertement: tourisme oblige! Les choses devraient cependant s'arranger, si l'on en croit ce que rapportent nos confrères de *la Nouvelle République* à ce sujet, puisque la direction du château de Chenonceau projette de réaliser des travaux sur ses installations. L'État a promis d'y veiller. Souhaitons que les pêcheurs feront de même et que, dans le cas contraire, ils seront prompts à le faire savoir. Dans ce genre de situation comme dans beaucoup d'autres, il n'y a malheureusement que l'opinion publique pour permettre de faire bouger les lignes. □

Où et comment passent les saumons?

Afin de mesurer l'efficacité des travaux de rétablissement de la continuité écologique effectués par Vinci Autoroutes au niveau du seuil du pont sur l'Allier de l'A89 (Clermont - Saint-Étienne), l'association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) conduit depuis le printemps dernier une opération de radiopistage sur l'Allier. Pour cela, 24 saumons ont été équipés d'émetteurs au droit de la passe à poissons de Vichy où ces derniers ont été piégés entre le 3 mars et le 29 mai (date du dernier saumon marqué). Suivant les premières informations publiées par LOGRAMI début août, les températures caniculaires ont mis rapidement fin à la migration printanière des saumons en question. 13 individus sont ainsi restés entre Vichy et le seuil du pont de Pont-du-Château. Les températures élevées de l'Allier aux mois de juin et juillet (pic journalier de 29 °C à Vichy le 29 juin) couplées aux très faibles débits, ont déjà causé une mortalité importante, indique LOGRAMI, et deux cadavres de saumons ont été retrouvés sur les bords de l'Allier. Les 11 autres

saumons sont quant à eux situés en amont de Coudes, soit à plus de 90 km en amont du pont barrage de Vichy, dans des secteurs beaucoup plus propices à la survie (température de l'eau plus fraîche). Le saumon marqué le plus en amont a été détecté au pied du barrage de Poutès (214 km en amont de Vichy) en Haute Loire, le 20 juin. S'il n'est pas précisé si celui-ci avait pu franchir l'ouvrage malgré les travaux en cours, l'association précise qu'un poisson engagé sur l'Allier a dévalé une trentaine de kilomètres pour finalement remonter sur le bassin de la Dore et qu'au 1^{er} août aucun saumon marqué n'avait emprunté l'Alagnon. La reprise de la migration vers les frayères, avec les coups d'eau à l'automne, devrait permettre d'améliorer les connaissances sur le comportement des saumons au droit des ouvrages et avant la reproduction. Des résultats qui permettront d'interpréter le devenir des 374 saumons comptabilisés en 2019 en migration printanière sur l'Allier. Un chiffre bien modeste, quasi-équivalent à celui de 2018 (389). En savoir plus : www.logrami.fr □

Les opposants à la réalisation d'un nouveau pont entre Saint-Denis-de-l'Hôtel et Jargeau ont occupé, durant quelques jours, une petite partie des terrains du futur tracé. Un village éphémère qui a vu l'organisa-

tion de différents débats sur le projet de déviation proprement dit de la RD 921, mais aussi sur l'organisation des transports, le nucléaire... Le chantier de déboisement en regard pourrait reprendre en septembre. □

Dans l'Appel à projets lancé le 8 juillet dernier dans le cadre du Plan Loire IV (2014-2020) par la Région Centre-Val de Loire, l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne - volet relatif à la gestion des poissons migrateurs - une place est accordée aux projets visant la conduite d'études en lien avec à la présence du silure. "Le double constat de la dynamique d'expansion forte du silure sur le bassin de la Loire et de la pression qu'il exerce sur les autres populations de migrateurs amphialins en tant que prédateur amène les gestionnaires à s'interroger plus particulièrement sur cette espèce et son impact sur les poissons migrateurs. Il est donc possible de soumettre des études pour améliorer la

connaissance de cette population, pour caractériser la pression de prélèvement qu'elle engendre sur les poissons migrateurs notamment et/ou la mise en place d'actions expérimentales de régulation". Une prise de position intéressante en ce sens qu'elle ouvre la voie à l'amélioration des connaissances sur l'espèce et devrait permettre de répondre aux dérives verbales très nombreuses, quel que soit le sens quant à la présence du silure. Rappelons au passage que les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide financière au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) - programme interrégional Loire, complété par une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. □

Pêle-mêle

VNF Nantes a lancé, le 19 août dernier, un avis à la batellerie en application d'un arrêté préfectoral ayant pour but d'informer les usagers de la voie d'eau que des mesures d'archéologie préventive sont menées sur les grèves de la Loire dans le cadre du contrat "la Loire et ses annexes". Trois sections sont concernées : Liré/Orée au niveau de l'île aux Moines (du PK 609 au 610 RG) du 26 août au 12 septembre ; Ancenis/Vair-sur-Loire au niveau de l'île Boire Rousse et de l'île Kerguelen (du PK 15 au 16 RD) entre le 13 et le 21 septembre ; à Mauges-sur-Loire, au niveau de l'île Neuve (PK 86 à 87) entre le 23 septembre et le 11 octobre. Les usagers sont priés de ne pas s'approcher des zones de fouilles pour des raisons de sécurité, ni accoster leur engin nautique. En savoir plus : Tél. : 0240672601.

Les premiers coups de pelles destinés à créer un itinéraire Loire à Vélo en rive nord de la Loire dans le Loiret ont été donnés début juillet par Orléans Métropole qui a commandité les travaux. Il s'agit pour l'heure de réaliser, d'ici à la fin de l'année, un tronçon en site propre et en enrobé entre Orléans et Mardié.

Une série de huit timbres poste a été éditée dans le cadre de la commémoration des 500 ans de la Renaissance initiée par la Région Centre-Val de Loire. Cette édition spéciale met en lumière les châteaux d'Amboise, Azay-le-Rideau, Blois, Chambord, Chenonceau, le Clos-Lucé et Valençay. Éditée à 10000 exemplaires, la plaquette est en vente au prix de 9,50 € (bureaux de poste et en ligne : www.la.poste.fr/boutique).

Louis Fouchard, charpentier de marine passionné, vient de s'éteindre à l'âge de 87 ans. Il avait créé son chantier bois en 1962, à la sortie d'un étier dans les marais Audubon de Couëron. Les chantiers Fouchard ont tout d'abord travaillé pour les pêcheurs de Loire pour lesquels ils réalisaient de petites unités, de 6 à 8 m, avant de se tourner vers les ports côtiers pour des unités de 10 à 12 m et plus. Au total, depuis leur création, ce sont plus d'une centaine de bateaux, civeliers, fileyeurs et autres coquilliers qui ont été réalisés. Les chantiers, dirigés aujourd'hui par Loïc Fouchard, le fils, sont également spécialisés dans la restauration des navires du patrimoine.

Les vélos à assistance électrique prennent place peu à peu dans l'espace ligérien. Un petit plus qui a fait cette année le bonheur des touristes, à l'exemple de l'itinéraire de 42 km mis en place dans la Nièvre par la communauté de communes Loire, vignobles et Nohain, entre Cosnes-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire. Une distance que les non-sportifs auraient eue du mal à couvrir, d'autant qu'une petite partie du parcours est dotée de quelques bosses, mais du domaine du possible à la faveur de la location de vélos électriques au départ de l'Office de tourisme.

Avis aux amateurs des œuvres d'Olivier Debré. Le CCC OD de Tours propose un nouvel accrochage ayant pour thème "Les Nymphéas". L'enrichissement de l'exposition permet aux visiteurs de découvrir les résultats de la dernière campagne de restauration menée sur un ensemble d'œuvres de l'artiste.

Expo /
Une protection
impaicable
Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun
contre les crues

23 sept. > 23 nov. 2019
2 Quai du Fort Alleaume - ORLÉANS

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
PAIC
GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Prenez date!

Rencontres/Colloques

● **12 septembre** Séminaire “*Voir et être vu*” Regards sur le Val de Loire à l’INSA, École du paysage de Blois. Organisé par la Mission Val de Loire en partenariat avec l’INSA, ce séminaire a pour but de rendre compte du lien ininterrompu entre représentations, usages et aménagements sur les bords de Loire; de présenter des démarches; de lancer le dispositif “Regards sur le Val de Loire”. Plusieurs interventions offriront un panorama des liens qui existent entre représentations, usages et aménagements à travers des portraits de Loire (la Loire au XVI^e siècle, les usages de Loire et leurs représentations...) et quelques projets ligériens emblématiques. Ce séminaire s’adresse aux collectivités du site UNESCO situées sur la Loire et sur le parcours de la Loire à vélo, aux étudiants de l’école du paysage de Blois, aux enseignants, services de l’État, concepteurs et structures associatives en lien avec la Loire (maisons de Loire, parc naturel Loire-Anjou-Touraine, Observatoire Loire, CAUE, agences d’urbanisme...). En savoir plus : www.valdeloire.org

● **du 17 au 20 septembre**, l’Établissement public Loire vous propose une nouvelle “*semaine de REV*” (REVue de projets scientifiques et techniques au service de la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents). Durant ces 4 jours, à Orléans au 2 quai du Fort Alleaume, chercheurs et gestionnaires auront la possibilité d’échanger autour de projets sur le bassin et en dehors. Les 4 thèmes retenus sont : le mardi 17 “Qualité de l’eau dans les retenues”; le mercredi 18 “Eaux pluviales en gestion territorialisée”; le jeudi 19 “Connaissance des ressources en eaux souterraines”; le vendredi 20 “Intelligence artificielle et gestion réelle d’un bassin fluvial”. En savoir plus et s’inscrire : www.eptb-loire.fr/semainederev2019

● **du 25 au 27 septembre**, ARTHROPOLOGIA organise à Lyon les 2^{es} assises nationales des insectes pollinisateurs dans le cadre du Plan national d’Actions “France,

terre de pollinisateurs 2016-2020” qui vise à enrayer leur déclin inexorable. Ces assises, animées par le journaliste scientifique Vincent Tardieu, mêleront au travers de séances plénières et d’ateliers des communications scientifiques, des retours d’expériences et des visites de sites avec pour objectif de proposer des solutions concrètes et efficaces pour préserver les insectes pollinisateurs et leurs milieux de vie, d’identifier et de lever les freins à leur mise en œuvre immédiate. Cette contribution concertée sera compilée en vue de l’élaboration d’un futur plan d’actions à destination de l’ensemble des décideurs et gestionnaires d’espaces, qu’ils soient urbains, périurbains, agricoles ou naturels, publics ou privés. En savoir plus : csabah@arthropologia.org

● **27 septembre** au Lab’O à Orléans “*L’eau pluviale dans la ville, pour que chaque goutte compte!*”. Une journée technique organisée par la mission Gestion intégrée des Eaux pluviales (GIEP), assistée par le Pôle DREAM Eau & Milieux. Les objectifs de cette journée sont de réfléchir aux aménagements de la ville de demain dans le but de favoriser la biodiversité tout en répondant aux problématiques urbaines et de sensibiliser les collectivités à la gestion intégrée des eaux pluviales. En savoir plus : www.poledream.org

Manifestations/Festivals

● **du 1^{er} au 6 septembre**, le domaine national de Chambord propose un événement exceptionnel pour célébrer le 500^e anniversaire du début de la construction du château : la commémoration du parcours historique des pierres de tuffeau utilisées pour bâtir le château au XVI^e siècle. De Tours à Chambord, embarquez pour 6 jours de festivités qui mettent en avant la richesse du patrimoine et des savoir-faire ligériens. En savoir plus : www.chambord.org/500-ans/voyage-de-la-pierre-sur-la-loire

● **du 18 au 22 septembre** à Orléans, 9^e édition du *Festival de Loire*. Un grand rassemblement autour des marines fluviales

célébrant dans le même temps la Loire, sa culture et son art de vivre. Durant 5 jours, à voir quelque 220 bateaux ligériens, de fleuves de France et de la Tamise et de ses canaux (l’invité d’honneur). La région des canaux de Flandres et d’Artois partagera ses traditions avec une quinzaine de bateaux typiques utilisés pour le transport des cultures maraîchères. Plusieurs villages thématiques, des visites de bateaux traditionnels et des balades en Loire et sur le canal, des animations festives et pédagogiques autour du patrimoine fluvial ainsi qu’une programmation artistique : conférences, expositions. Pour en savoir plus sur les grands RDV du festival : www.orleans-metropole.fr/1016/programme.htm

Formation

● **du 4 au 17 octobre** à Blois, la Fédération des Conservatoires d’espaces naturels (FCEN) et l’Agence française pour la Biodiversité (AFB) organisent une formation sur “*le suivi de l’évolution des milieux humides pour la gestion et la restauration*”, dans le cadre du projet Mhéo soutenu par le ministère. Cette formation d’initiation aux Boîtes à outils (BAOs) pour le suivi des milieux humides est destinée aux personnes non-initiées. En savoir plus : <https://bit.ly/2QK7DL8>

Stage

● **du 27 au 30 octobre** 15^e Académie internationale de la Compagnie Outre-Mesure à Fontenay-le-Comte (Vendée). Un stage animé par les chanteurs, collecteurs, transmetteurs, consacré aux traditions bretonnes, normandes et vendéennes de danses chantées “à trois pas”, en regard avec les branles de la Renaissance : découverte des versions recueillies / des branles de la Renaissance / répertoire soutenant ces rondes chantées (sources, interprétations, manières de mener la danse...). Inscription avant le 30 septembre. Stage préparé en collaboration avec l’OPCI. Programme, inscriptions : www.compagnie-outre-mesure.com

Les Nouvelles du bassin de la Loire - Diffusion uniquement par abonnement : **11 numéros par an**

Éditions Loire et Terroirs, SARL au capital de 11 433, 68 €

Rédaction, Administration, Publicité La Batellerie - 37, rue du Cas Rouge 45800 Combleux - Tél. : 02 38 55 02 23; Télécopie : 02 38 52 04 08 - Courriel : magazine@loire-et-terroirs.fr - Site : <http://www.loire-et-terroirs.fr> - Rédacteur en chef Philippe Auclerc - Secrétaire général de rédaction Michel Robert - Mise en page APAM - Ont collaboré à ce numéro Philippe Auclerc, Michel Robert - Crédit photographique Philippe Auclerc - Gérante - Directrice de la publication Agnès Martin - Numéro de Commission paritaire 0613183072

Vente par abonnement uniquement (15 € par an en format électronique; 25 € par an en version papier) - Parution chaque fin de mois (sauf en juillet)

Textes, photos, dessins de ce numéro ne peuvent être reproduits en totalité ou partiellement qu’avec l’autorisation de l’éditeur.
Les articles et photos signés n’engagent que leurs auteurs.